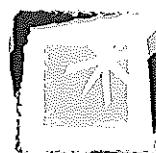


N° DEL/2025-121



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

## Séance du 8 décembre 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2025

#### PRESENTS (29)

Délégués titulaires (29) : M. FERRÉ Charles, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : /

#### ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. ZANETTI Fernand.

#### Pouvoirs (7) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,  
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme COURTEIX Nadine,  
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,  
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,  
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves,  
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETE Gérard.

**Secrétaire de séance** : Mme VITRAC Maryse.

**Objet : Tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) 2025 – Complément à la délibération du 09/12/2024**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération du 09 décembre 2024 fixant les différents tarifs de la REOM applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il précise que l'ouverture du supermarché ALDI, situé au 82 bis avenue Charles De Gaulle 19300 EGLETONS, a eu lieu le 15/10/2025 et qu'il convient d'appliquer pour la collecte et le traitement de ses déchets un tarif spécifique pour la REOM.

Il est proposé d'établir la facture selon le même mode de calcul que les autres supermarchés d'Egletons, à savoir que le calcul est basé selon la superficie totale de vente du magasin.

Collecte bi hebdomadaire :

REOM	Tarifs 2025
ALDI MARCHE TOULOUSE SARL – 890 m <sup>2</sup>	4 441,55 €

Il conviendra d'appliquer une proratisation à ce montant annuel en fonction de la date d'ouverture de l'établissement à savoir le 15/10/2025.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Fixe** le tarif spécifique de la REOM applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025 tel qu'énoncé ci-dessus,
- **Précise** que tous les autres tarifs de ladite délibération demeurent inchangés,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution des présentes décisions.

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 9 décembre 2025**

**Le Président,**



Carrefour de  
l'Epinette  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26

**Charles FERRÉ**